

Règlement Intérieur Festival "Étincelles"=

I. Organismes

- L'association du Maringouin existe depuis maintenant 36 ans, elle a toujours voulu mettre la jeunesse au cœur de ses actions.

Le souhait est de créer un festival international dynamique et convivial afin de favoriser les échanges entre des troupes amatrices et de créer des liens entre tous les jeunes participants. Une rencontre entre jeunes d'horizons différents animés par la même passion « LE THEATRE ».

L'intérêt se porte donc sur la notion de festival international, en effet, le but est de permettre les échanges à la fois artistiques et culturels. La volonté est de partager et de faire des rencontres, au-delà de la langue.

Le festival "Étincelles" permettrait à toutes et à tous d'exprimer leurs émotions, de partager leurs expériences théâtrales et d'offrir au public un échange interculturel et intergénérationnel sur quatre jours.

II. Principes

- Article 1 :
 - Le festival de théâtre "Étincelles" est organisé afin de mettre en avant des rencontres entre troupes de jeunes comédiens. La rencontre, la convivialité et les temps forts en sont les maîtres mots.
- Article 2 :
 - Ce festival est ouvert aux troupes de théâtre amateur. Les troupes seront sélectionnées à l'international.
- Article 3 :
 - Le festival s'engage à préparer un emploi du temps personnalisé pour chaque troupe (représentation – atelier inter-groupes – débat – activités informelles)
- Article 4 :
 - Chaque troupe devra présenter un spectacle abouti.

III. Date et lieu

- Article 1 :
 - Le festival aura lieu du 7 au 10 avril 2023 à la Salle des Fêtes de Lesquin : 30 Rue Faidherbe, 59810, Lesquin.

IV. Participants

- Article 1 :
 - Il est impératif de respecter les limites d'âge : 15-25 ans.
- Article 2 :
 - Les troupes doivent compter entre 4 et 15 comédiens, ainsi que 2 accompagnateurs maximum. Les personnes accompagnants le groupe au-delà de cette limite seront considérés comme extérieures au festival.

V. Programmation - Présentation théâtrale

a. Représentation théâtrale

- Article 1 :
 - Le spectacle doit durer au maximum 1H. Les horaires de représentation devront être respectés.
- Article 2 :
 - Tout type d'art théâtral est accepté, est le bienvenu dans le cadre du festival.
- Article 3 :
 - Toutes les troupes sont soumises au regard du Jury. La rencontre n'est pas une compétition. Il n'est pas décerné de prix. Le Jury remet une valorisation mettant en avant les qualités de la troupe et de leur représentation théâtrale.
- Article 4 :
 - Le festival n'est pas un spectacle isolé. Les troupes sont tenues d'assister à l'entièreté des représentations théâtrales des autres troupes et d'être présentes à l'ouverture, à la clôture et à l'ensemble des activités proposées du festival.
- Article 5 :
 - La programmation s'établit sur la qualité de spectacles, l'écriture, ainsi que les contraintes de plateaux et des lieux de la représentation afin de réunir diverses pièces aussi variées que possible.

b. Décor et régie

- Article 1 :
 - Le festival ne fournit ni décors, ni accessoires.
- Article 2 :
 - La troupe s'engage à venir avec son technicien, à décharger, à monter et à démonter les décors dans les temps limites. Un temps de 30 minutes est accordé pour chaque troupe afin de mettre en place son décor et le retirer entre chaque représentation théâtrale. Le festival est à l'écoute de certaines conditions particulières à un spectacle.
- Article 3 :
 - Le temps de réglage du son et des lumières est limité à 1H par troupe et sera indiqué sur l'emploi du temps remis à chacune d'elle lors de l'accueil du festival.

c. SACD – Responsabilité :

- Article 1 :
 - Pour les œuvres inscrites à SACD, lors de la candidature, la troupe doit fournir aux organisateurs une copie de l'autorisation de jouer, dûment remplie. Cette autorisation devra être valide à la date du festival.
- Article 2 :
 - Les droits SACD sont à la charge des troupes participantes.

VI. Administratif et logistique

a. Restauration et hébergement

- Article 1 :
 - La restauration est prise en charge pour certains repas par les organisateurs.
- Article 2 :
 - L'hébergement est pris en charge par les organisateurs pour les troupes venant et/ou vivant à plus de 150kms de Lesquin.

- b. Dossier de candidature et modalités d'inscription
- Article 1 :
 - Une pré-inscription sera à remplir sur le site LeMaringouin.fr, il est demandé de compléter le dossier de pré-inscription, de signer le règlement intérieur et d'envoyer la vidéo ou le lien de la vidéo du spectacle. Les troupes sélectionnées, ou non, seront prévenues via l'adresse mail suivante : festival.etincelles@gmail.com à partir du 15 février 2023 à 16H00. Tout dossier incomplet sera refusé.
- Article 2 :
 - Suite à la sélection, nous vous demanderons de compléter l'inscription définitive que nous vous transmettrons par mail. A joindre impérativement les autorisations parentales pour les mineurs, les autorisations d'utilisation de l'image, les assurances en responsabilité civile ainsi que le règlement des frais d'inscription à hauteur de 100€ par troupe en ligne ou par chèque à l'ordre suivant : Le Maringouin
- Article 3 :
 - La sélection des troupes se fera suite à l'étude du dossier ainsi que d'une vidéo du spectacle à envoyer à l'adresse mail suivante : festival.etincelles@gmail.com via Wetransfer ou via le dossier de pré-inscription en ligne. La qualité visuelle et sonore de la vidéo seront prises en compte.
- Article 4 :
 - Les frais de transport jusqu'au festival sont à la charge des troupes. Les papiers doivent être en règle. Le festival décline toute responsabilité liée au transport.
- Article 5 :
 - La présence des troupes est obligatoire sur toute la durée du festival.
- Article 6 :
 - L'accueil des troupes se fait le vendredi 7 Avril 2023 au plus tard à 19H30. Un référent du festival vous sera attribué, ainsi que son numéro de téléphone afin que l'accueil se fasse convenablement.

- c. Responsabilité :
- Article 1 :
 - Les organisateurs ne pourraient pas être tenus pour responsables si, par la suite d'un cas de force majeure ou de tout autre cause indépendante de leur volonté, des changements de date et de lieu intervenaient ou si le festival devait être annulé. Toutefois, les organisateurs s'engagent à rembourser les droits d'inscriptions de toutes les troupes inscrites.
 - Les organisateurs ne pourraient être tenus responsables en cas d'incident ou tout autre problème au moment du festival.

- Les troupes sont responsables de leurs matériels, décors, costumes et tout biens personnels, en cas de perte, dégradation ou vol.

Le festival “Etincelle”

Le festival “Etincelles”, c’est quoi ?

L’association du Maringouin, créée il y a plus de 30 ans, est un groupe de passionnés de théâtre, qui souhaite le partager avec toutes et tous. C’est pourquoi, la création d’un festival international pour les 15-25 ans a fait sens. Le but est de favoriser les échanges entre jeunes troupes amatrices et de créer des liens entre les participants. En bref, c’est une rencontre entre jeunes d’horizons différents animés par la même passion “Le Théâtre”.

Le festival “Etincelles”, où se déroule t’il et quand ?

Le festival se déroule du vendredi **07 avril au lundi 10 avril 2023**. Il aura lieu à la Salle des Fêtes et au théâtre des Z’Ailés, au 37 rue Faidherbe à Lesquin.

Comment s’inscrire ?

Pour s’inscrire, il faut :

- Que les jeunes de la troupe aient entre 15 et 25 ans.
- Que la troupe soit composé de 4 à 15 comédiens.
- Que la pièce de théâtre n’excède pas 1 heure.
- Que la troupe assiste à l’entièreté du festival.

Le dossier de candidature ainsi que le règlement intérieur se trouve ci-dessous. A l’issu de votre inscription et après analyse de votre pièce de théâtre vidéo, nous vous répondrons dans un délai d’un mois.

Pour nous contacter !

En cas de questions, n’hésitez pas à nous contacter.

Téléphone : 07.65.21.99.76

Email : festival.etincelles@gmail.com

Dossier de candidature =

Le dossier de candidature définitif comprend :

- La fiche de candidature complètement remplie via le site Le Maringouin théâtre
- L'affiche ainsi que le film complet du spectacle de théâtre à envoyer par Wetransfer via l'adresse mail suivante : festival.etincelles@gmail.com (fait lors de la pré-inscription)
- Copie de l'autorisation de la SACD en pièce jointe
- La copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile en pièce jointe
- Le règlement intérieur signé (fait lors de la pré-inscription)
- Fiche technique (plan de feux) en pièce jointe
- Chèque d'inscription de 100 € (paiement en ligne ou par chèque à l'ordre suivant : Le Maringouin). Le paiement sera effectué uniquement pour les troupes participantes, les organisateurs du festival vous le confirmeront après la sélection.
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Autorisation au droit à l'image

Les résultats de la sélection seront communiqués par l'adresse mail suivante : festival.etincelles@gmail.com

Le défaut de réponse dans un délai d'un mois serait alors considéré comme un refus de participation.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

Le dossier de candidature de pré-inscription doit être complètement rempli et envoyé avant le 15 janvier 2023 à 16H00.

Le festival s'engage à répondre aux demandes d'inscription par mail à partir du 15 février 2023 à 16H00.

Le dossier de candidature définitif doit être complètement rempli et les documents demandés envoyés au plus tard pour le 15 mars 2023 à 16H00.

Formulaire d'inscription festival "Etincelles" :

Nom de la troupe :

Nom du responsable :

Tel : Email :

Adresse :

.....

Code postal : Ville : Pays :

Nom du responsable technique :

Tel : Email :

N° d'affiliation FNCTA : (Pour les compagnies adhérentes)

N° autorisation SACD :

- Accord de participation au festival à la date prévue, au cas où vous seriez une troupe en liste d'attente

Titre du spectacle :

Auteur : Genre :

Thème et résumé en quelques lignes :

.....

.....

.....

.....

.....

Nombre de comédiens : Nombre de techniciens (2 maximums) :

Durée du spectacle (1H maximum) :

Temps de montage estimé : Temps de démontage estimé :

Descriptif et historique de la troupe :

.....

.....

Autorisation de droit à l'image =

Je soussigné(e)
..... demeurant
.....
.....

Autorise :

- Pour moi-même
- Pour le mineur :

que le festival de théâtre "Étincelles" qui se tiendra du 7 au 10 avril 2023 réalise des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise le festival "Étincelles" à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prise dans le cadre associatif.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à :

Le :

Signature (faire précéder les signatures de la mention "Lu et Approuvé") :

Autorisation parentale pour les mineurs =

Je soussigné(e)

Demeurant

.....

Code postal : Ville : Pays :

Agissant en qualité de père, mère ou tuteur, autorise

.....

Demeurant

.....

Code postal : Ville : Pays :

À participer au festival de théâtre "Etincelles" du 7 au 10 Avril 2023.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Signature :